

**Communauté de Communes
du Pays de l'Ourcq
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du
Jeudi 26 avril 2012**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion extraordinaire à la Mairie de Vendrest **le Jeudi 26 avril 2012 à 19 heures 30**, sous la présidence de Francis CHESNE

PRESENTS : Francis CHESNE, Christine JAVERI, Ludovic MICHON, Micheline BENOIT, René NOEL, Jean-Michel CAILLIER, Gisèle DECOCQ, Jean-Denis LIMOSIN, Christian DUGUÉ.

ABSENTS : Olivier CHESNEL, Carmen LEMONNIER, Rudyard RACCO, Jean-, Céline LIMOSIN.

REPRESENTES : Agnès NEVOU par Micheline BENOIT.

EXCUSES : Jacques SIMON

ORDRE DU JOUR

1° Approbation du compte rendu de la séance du 11 Avril 2012.

2° Délibération

- Décision modificative budgétaire.

Secrétaire de séance Christian DUGUÉ.

Le Maire explique l'urgence de cette réunion extraordinaire (en application de l'article L.2121-11) qui concerne le budget, auquel nous devons affecter une décision modificative.

Après cette information il demande si tous les conseillers ont reçu la convocation avec l'ordre du jour.

*Adopté à l'unanimité
Des membres présents ou représentés.*

1° Approbation du compte rendu du 11 avril 2012.

Le Maire fait part au Conseil d'une rectification écrite demandée par Mme JAVERI. ; il cite « page 7- premier paragraphe, de remplacer « *pour la création de la pièce d'archives* » par « *pour l'achat de mobilier d'archives* ». Après cette rectification apportée, le compte rendu est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité
Des membres présents ou représentés.

2° Décision modificative

Le Maire rappelle qu'en séance du 11 avril 2012, il a présenté le budget primitif 2012, qui a été approuvé par 9 voix *pour* et 1 *contre*.

Après ce vote Mme HUREAUX a passé informatiquement les propositions dans les votes, après vérification elle s'est aperçue d'une erreur de saisie au compte 1068 « *couverture du besoin de financement de la section d'investissement* », la somme saisie est erronée à savoir 189 696.74€ inscrit au lieu de 68 375.93€. Après avoir pris contact avec les services de la Préfecture, celle-ci nous a invité de prendre une décision modificative.

Le Maire rappelle que ces 68 375.93€ représente le déficit d'investissement de l'année N-1 (58 675.93€ + 9700€ de RAR = 68 375.93€) et que cette erreur doit être régularisée à savoir $189\ 696.74 - 68\ 375.93 = 121\ 320.81\text{€}$ en moins pour la section d'investissement en dépenses.

Le Maire remet à chaque Conseiller un document budgétaire, qui retrace les mouvements rectificatifs de cette modification proposée.

Le Maire précise que certaines recettes de fonctionnement et investissement n'ont pas été prévues, comme il l'avait annoncé lors de la présentation du budget ; suite à cette situation Mme HUREAUX a rappelé les services du Conseil Général pour obtenir un montant concernant le Fonds départemental de la TP et les services de la Sous Préfecture pour la demande de subvention DETR (pont de Rademont).

Ces services ont confirmés les recettes suivantes

- FDTP pour environ 45 000€ en recette de fonctionnement ;
- DETR 15000€ en recette d'investissement;
- CCPO 2000€ (achat saleuse/sableuse) recettes d'investissement.

Nous devons donc diminuer nos dépenses de fonctionnement pour augmenter le 023 « autofinancement pour la section d'investissement), ainsi que nos dépenses d'investissement prévisionnelles, sans aucune modification sur le compte 2313 représentant les travaux du Pont de Rademont, et les travaux de menuiserie à l'école de Chaton.

Je vous propose de régulariser les dépenses d'investissements de la façon suivante :

Désignation des articles

Num / Chap. Glob.	Libellé	Recettes	Dépenses
020-00	Dépenses imprévues	0.00	679.19
021-00 (040)	Virement section fonction.	+ 75 000.00	0.00
023 (042)	Virement à sect° investissement	0.00	- 75 000.00
1068-00 (040)	Excédent de fonc. capitalisés	- 121 320.81	0.00
1381-000	Etat et établissements nationaux	+ 17 000.00	0.00
21534-000	Réseaux d'électrification	0.00	-10 000.00
2158-000	Autres, mat, et outillage technique	0.00	-3 000.00
2182-000	Matériel de transport	0.00	-1 000.00
2184-000	Mobilier	0.00	-2 000.00
2315-000	Immob. en cours Inst techniques	0.00	-14 000.00
61523 / 011	Ent. et répar. de voies et réseaux	0.00	-30 000.00
74832	Attrib. fonds dept la tp	45 000.00	0.00
TOTAL		15 679.19	15 679.19

Cette décision modificative a été soumise à Mme le Trésorier, et permet de régulariser l'investissement en équilibre soit 371 723.03€ (contre 401 043.84€) soit un écart de -29 320.81€ dépenses et recettes d'investissement.

Après débat, le Conseil à l'unanimité adopte cette décision modificative.

Le Maire remercie le Conseil, précise que cette décision modificative sera déposée en même temps que le budget, accompagnée d'un courrier adressé à Monsieur le Préfet pour explications.

Mme HUREAUX secrétaire présente ses excuses au Conseil pour cette erreur de saisie informatique budgétaire.

La séance est levée à 19h55.